## CONTRAT D'ABONNEMENT ORDINAIRE AUX SERVICES DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Entre:				
Mairie 25 rue du Bourg 64300 LANNEPLAA Téléphone: 05 59 65 83 58 mail: syndicat-de-grechez@orange.fr				
Et				
	☐ Monsieur	☐ Madame		
Nom :	Prén	om :		
Si vous souhaitez voir apparaître un second nom :				
Nom:	Prén	om:		
N° SIRET (pour les entreprises) :				
Adresse de facturation :				
Code Postal :	Commune :			
mail :		Tél :		
Agissant en qualité de :	□ propriétaire		□ syndic	
Dénommé ci-après <b>l'abonné</b> , d'autre part.				
	t au service de distribution d'eau c conditions définies par le présent			
- que cet abonnement est destiné aux besoins domestiques de personnes.				

L'abonné déclare avoir pris connaissance des tarifs en vigueur au jour de la signature du présent contrat. Ces tarifs peuvent être revus sans que le présent contrat soit modifié.

Famille	Organisme collecteur	Redevance	Montant
<u>Distribution</u> <u>eau potable</u>	Syndicat de Gréchez	Abonnement (part fixe)	37 € HT / an
		Part variable (particulier)	1,66 € HT / m³
		Part variable > 500 m <sup>3</sup> (usagers agricoles)	1,51 € HT / m³
		Ouverture compteur	15 € HT
	Agence de l'eau Adour Garonne	Redevance captage	0,07 € / m³
		Redevance pollution	0,33 € / m³
	Syndicat de Gréchez (abonnés de Laà-Mondrans)	Part fixe	35 € / an
		Part variable	1,65 € / m³
Assainissement collectif	Commune d'Orthez	Part fixe	40 € / an
	(abonnés de Sainte-Suzanne)	Part variable	1,58 € / m³
	Agence de l'eau Adour Garonne	Redevance modernisation des réseaux de collecte	$0,25 \in / m^3$
Assainissement non collectif	Syndicat de Gréchez	Contrôles des installations ne présentant pas de non-conformité (contrôle tous les 6 ans)  Contrôles des installations non-conformes sans danger pour la santé des personnes (contrôle tous les 6 ans)  Majoration pour les installations non-conformes sans danger avec obligation	168 €/ contrôle soit 28 € / an
		de travaux (au plus tard un an après la vente)  Contrôles des installations comportant des éléments électromécaniques nécessitant un entretien plus régulier (contrôle tous les 3 ans)  Contrôles des installations nonconformes présentant des dangers pour la santé des personnes (contrôle tous les 3 ans)	140 € / contrôle 168 €/ contrôle soit 56 € / an
		Majoration pour les installations non- conformes présentant des dangers pour la santé des personnes <u>avec obligation de</u> <u>travaux</u> (au plus tard un an après la vente)	112 € / contrôle

L'abonné s'engage à se conformer au règlement du service de distribution d'eau et d'assainissement dont un exemplaire lui a été remis sans préjudice des voies de recours de droit commun.

Le contrat d'abonnement entre en vigueur lors de la fourniture d'eau réalisée dans les conditions prévues au règlement du service susvisé.

Il est précisé que tout semestre entamé est dû par l'abonné.

	Fait à,
	Le
Pour le service des eaux,	L'abonné,
Le Président,	Dabonne,

Jacques Laulhé